Nous sommes fiers de vous présenter nos collaborateurs dans la gestion de nos matières résiduelles.

RECYC-QUÉBEC
Québec

Fédération Québécoise des Municipalités

Récupération de la Péninsule

DESGAGNÉS
Relais Nordik inc.

éco-peinture

Gestion des matières résiduelles

MUNICIPALITÉ DE L'ILE D'ANTICOSTI

Guide du citoyen

TABLE DES MATIÈRES

Le concept des 3RV	3
La gestion des matières résiduelles	4
Le recyclage	4-5
Les non-recyclables	6
Le compostage	7
Le site d'enfouissement	8
Peintures, huiles et solvants	8
Appareils électroniques et informatiques	8
Piles	8
Petites bonbonnes de propane	8
Métaux et véhicules	9
Bois	9
Ordures ménagères	9
Carcasses de cerfs	9
Électroménagers	10
Pneus	10
Piles (petits formats)	10
Batteries de véhicules	10
Annexe 1 (compostage, sac d'ordures en %)	11
Nos collaborateurs	12

ANNEXE 1

Compost équilibré = 2 bruns : 1 vert

Matières vertes : fruits et légumes coupés, pelure de fruits et de légumes, gazon vert, fleurs et plantes, coquilles d'œuf, plumes et cheveux.
Matières brunes : feuilles d'arbres séchées, paille, foin, sciure de bois, marc de café (filtres inclus), sachets de thé, serviettes de table, pâtes alimentaires, pain, riz, écales de noix et noyaux.

Sac d'ordures en %

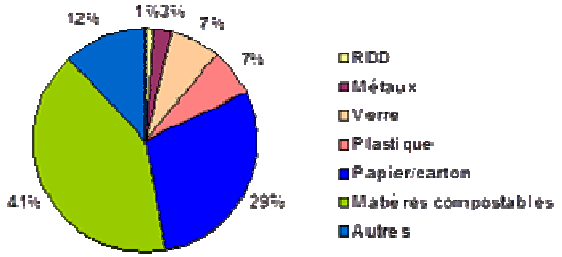

LES AUTRES POSSIBILITÉS

Électroménagers (congélateur et réfrigérateur)
À domicile (Port-Menier)
Deux collectes annuelles (printemps et automne)
Recyc-Frigo *(appareils fonctionnels et âgés)*
www.recyc-frigo.com
Téléphone : **1 877 493-7446**

Pneus (déjantés et moins de 24,5'')
Conteneur au quai de Port-Menier
Téléphone : **418 535-0311**

Piles domestiques (petits formats)
Centre Louis-Olivier Gamache
► Récipient tubulaire dans le hall

Batteries de véhicules
Centre de réparation mécanique de l'île
► Le garage reprend les batteries usagées

CONCEPT DES 3RV

Les 3RV constituent le premier principe de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Il s'agit de la hiérarchie des actions à privilégier pour une saine gestion des matières résiduelles. L'élimination des déchets ultimes constitue évidemment le dernier recours. : «Aurais-je pu éviter de produire cette matière résiduelle? Puis-je donner une seconde vie à ce produit avant de m'en départir?»

3RV	Illustrations	Actions
Réduction à la source		Lire à l'écran plutôt que d'imprimer systématiquement.
Réemploi		Utiliser le verso non imprimé comme papier brouillon ou pour prendre des notes.
Recyclage		Déposer le papier utilisé recto verso au recyclage lorsqu'il est en fin de vie utile.
Valorisation		Déposer dans le bac des matières compostables les papiers mouchoirs et essuie-tout.

LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

On peut diviser un sac à poubelle en trois catégories, soit : les recyclables (45%), les putrescibles (40%) et les déchets. Il est donc possible d'éviter d'envoyer près de 85% de notre sac à poubelle en recyclant et en compostant (annexe). Cet effort supplémentaire permet non seulement de faire un geste pour l'environnement mais permet également d'allonger la durée de vie de notre site d'enfouissement.

Le conseil municipal vous incite à prendre connaissance des informations contenues dans ce petit livret puisqu'il indique la marche à suivre pour bien gérer nos déchets. En plus du recyclage, nous avons plusieurs autres programmes afin de ne pas déposer de contaminants dans notre milieu. Les peintures, les solvants et autres produits chimiques sont nocifs et doivent être éliminés de façon adéquate. Soyez vigilants et utilisez toutes les opportunités qui s'offrent à vous afin de bien disposer de vos déchets.

Merci pour tous les efforts qui sont déployés dans ce sens depuis quelques années. Soyez assurés que le conseil s'engage à toujours mettre de l'avant la méthode la plus simple pour gérer nos matières résiduelles, tout en étant conforme aux exigences gouvernementales.

Le recyclage

Le recyclage est ramassé aux deux semaines, dans la journée du lundi. Afin d'assurer une cueillette efficace et sans perdre de matières, vous devez amasser le recyclage dans un sac transparent disponible chez nos commerçants locaux. Déposez le sac dans un contenant bleu et placez-le au bord du chemin, la journée de la cueillette.

Métaux et véhicules

Dépôt à métal

- Acier, fer, aluminium, etc.
- Électroménagers (laveuse, sécheuse, cuisinière, etc.)
- Véhicules vidangés des huiles, gaz et liquides

**** La vidange des véhicules peut être faite par le propriétaire mais doit tout de même obtenir un certificat de vidange auprès du C.R.M.I. au montant de 50 $. Si le véhicule est entièrement pris en charge par le C.R.M.I., le coût est de 175 $.***

Bois et déchets de construction

Les normes gouvernementales ne nous permettent plus de faire un site de matériaux secs et de les brûler une fois par année. Il est donc obligatoire de déposer les déchets de démolition, de construction et autres dans la tranchée du site d'enfouissement. Cependant, le nouveau conteneur devrait permettre d'entreposer les matériaux encore bons afin de les offrir aux intéressés.

Ordures ménagères

La cueillette des ordures ménagères se fait aux deux semaines, les lundis du mois de septembre au mois de mai. Elle se fait tous les lundis, les mois de juin, juillet et août. Un horaire est envoyé deux à trois fois par année. Aucune carcasse animale n'est acceptée.

Carcasses animales

Les carcasses animales doivent être déposées dans la tranchée qui est identifiée à cette fin. La clôture qui entoure la tranchée empêche les renards de traîner les carcasses hors du trou, favorisant ainsi la propreté du site.

LE SITE D'ENFOUISSEMENT

Horaire :	Mardi	16 h à 18 h
	Jeudi	16 h à 18 h
	Dimanche	16 h à 18 h

Afin de simplifier la collecte des autres produits qui ne vont pas dans le recyclage, les **RDD**, la municipalité a maintenant un conteneur au site d'enfouissement pour recueillir ces matières aux heures d'ouverture.

Peintures, huiles et produits chimiques

- Apprêts et peinture (latex, alkyde)
- Teintures, vernis et laques
- Préservatifs à bois et scellant de toutes sortes
- Aérosols
- Solvants et diluants
- Huiles (moteurs, cuisson, etc.)

Appareils informatiques et électroniques

- Télévision, chaîne stéréo, ordinateur
- Téléphone, cellulaire, calculatrice
- Micro-ondes
- Cartouches d'encre

Piles rechargeables

- Piles (AA, AAA, C, D, 9V, etc.)
- Piles d'appareils électroniques (jeu, téléphone, etc.)

Ampoules et éclairage

- Ampoules fluocompactes
- Tubes fluorescents (4 et 8 pieds)
- ✘ Sauf les ampoules à filaments (à incandescence et halogènes)

Petites bonbonnes de propane

- Bonbonnes à usage unique

LES MATIÈRES RECYCLABLES

Papiers et cartons

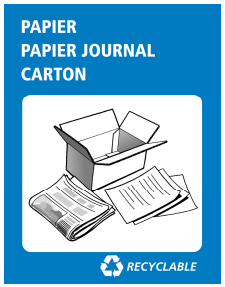

- Journaux ;
- Annuaires ;
- Catalogues et magazines ;
- Enveloppes ;
- Cartons de lait, crème et jus ;
- Tubes et rouleaux de carton ;
- Cartons d'œufs ;

Plastiques

- Contenants rigides ;
- Sacs de plastique souple **(sacs uniquement, tous dans un sac clair)**;
- Saran wrap **propre** ;
- Polythène souple claire et les contenants de plastique *(eau, savon à vaisselle, shampoing, nettoyeur)* ;
- Plastiques identifiés par un numéro (sigle du recyclage avec chiffre, **à l'exception du numéro 6**);
- Supports à linge composés d'une seule matière **(supports uniquement, tous dans un sac clair)**.

Verre

- Bouteilles de vin ou de boisson;
- Pots et bocaux **rincés**.

Métaux et aluminium

- Boîtes de conserve **propres**;
- Aluminium ;
- Petites pièces de tôle ;
- Assiettes d'aluminium ;
- Casseroles ;
- Petites pièces d'auto.

LES MATIÈRES NON-RECYCLABLES

Les matières souillées ne sont pas acceptées.

6 Non recyclable

Certaines matières sont considérées comme **non-recyclables**, donc **non-recevables** :

- ✘ Restes de table
- ✘ Matières végétales et organiques *(gazon, feuilles, petites branches, copeaux de **bois**, etc.)*
- ✘ Matières biodégradables
- ✘ **Papiers souillés**
- ✘ Verre *(fenêtres, miroirs, verre traité, vaisselle, porcelaine, ampoules électriques, fluorescents, tuiles de céramique, etc.)*
- ✘ **Styromousse** *(verres et contenants)*
- ✘ Paille
- ✘ « Ty-wraps» et tout ce qui y ressemble
- ✘ Contenant de champignons
- ✘ Enveloppe de barre tendre
- ✘ Enveloppe avec bulles d'air
- ✘ Sac de croustilles
- ✘ Disque compact
- ✘ **Sacs à ordures**
- ✘ Boîte fermée hermétiquement

DANS L'INCERTITUDE, S'ABSTENIR ET JETER !

ENCORE MIEUX, CONTACTEZ LA MUNICIPALITÉ POUR OBTENIR L'INFORMATION AU 418 535-0311 OU PAR COURRIEL : municipalite@ile-anticosti.com .

LE COMPOSTAGE

Les matières putrescibles occupent une bonne partie de nos déchets. Leur décomposition dans la tranchée provoque du méthane, un gaz à effet de serre beaucoup plus dommageable que le CO_2. D'un point de vue environnemental, il est idéal de faire du compostage et de l'utiliser comme engrais pour les jardins, bacs à fleurs et même le gazon. De plus, la réduction des déchets dans le site d'enfouissement permet d'augmenter sa longévité et de réduire les coûts d'opération.

Il existe plusieurs méthodes pour faire du compostage, ainsi que plusieurs types de composteur. Vous pouvez le construire vous-même en bois ou vous en procurer un en plastique. Il est possible de composter simplement selon vos disponibilités et votre enthousiasme. L'important est de le tourner et de l'arroser à chaque semaine si vous souhaitez obtenir un compost en moins de 4 mois.

La clé du succès

- Matières riches en carbone (bruns : feuilles et foin secs)
- Matières riches en azote (verts : fruits, légumes, etc.)
- Équilibre et alternance (annexe 1)
- Humidité et aération

Un document Powerpoint est disponible à la municipalité pour ceux qui veulent plus d'information sur les méthodes de compostage et pour savoir par où commencer.